

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

AFFAIRES SCOLAIRES

30 / 21_181 - TRANSPORT SCOLAIRE 2020-2021 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

-

30 / 21_181 - TRANSPORT SCOLAIRE 2020-2021 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

référence(s) :

Commission proximité et vie sociale du 15 septembre 2021

Service pilote : Direction Petite enfance - Scolaire - Périscolaire

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Corinne Fortin

Marie-Corinne FORTIN, rapporteur,

Conformément à l'article R213-13 du code de l'éducation, les frais de déplacement des élèves en situation de handicap fréquentant un établissement d'enseignement et qui ne peuvent utiliser des moyens de transports en commun en raison de la gravité de leur handicap médicalement établie, sont pris en charge par le Département.

Tout comme les élèves bénéficiant du transport scolaire organisé dans le département du Tarn par la FEDERTEEP pour le compte de la Région, la participation des familles est de 80 € et celle des communes de 160 € par élève.

22 élèves albigeois ont bénéficié de ces transports pour l'année scolaire 2020/2021.

Aussi, il est proposé d'arrêter la participation de la Ville à 160 € par élève et de procéder au versement de 3 520 € correspondant aux 22 élèves en situation de handicap et bénéficiaires du transport scolaire, inscrits sur le listing du Département du Tarn.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation article R213-13,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de procéder au versement de la somme due, soit 3 520 € .

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 252, article 65733 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour ex
Pour
Olivie

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 30/09/2021
ID : 081-218100048-20210927-21_181-DE

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.